



Chers parents,

Voici quelques informations importantes pour le mois de mai.

ABSENCES DES ÉLÈVES

Nous vous rappelons que pour signaler une absence, un retard ou un départ hâtif, vous devez communiquer avec Mme St-Denis, au poste 4551, option 1, par courriel à communicationbonnier@cssdgs.gouv.qc.ca ou par clic école.

ACQUITTEMENT DES FRAIS SCOLAIRES

Pour ceux n'ayant pas effectué le paiement pour les effets scolaires, il sera important de le faire le plus rapidement possible. Votre état de compte se trouve sur Clic école.

Pour qu'un élève puisse participer à une activité facultative organisée par l'école telle qu'une sortie, un voyage, une activité parascolaire, etc., l'ensemble des sommes dues pour l'année scolaire en cours et des années antérieures doit être acquitté en totalité, s'il y a lieu.

EXAMEN D'ÉCRITURE DU 26 MAI

Le 26 mai en matinée, tous les élèves de l'école seront en examen d'écriture dans le cadre du cours de français. Les élèves de secondaire 2 seront, quant à eux, en examen ministériel. La présence de tous les élèves est obligatoire.

EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Nous ferons parvenir, dans les prochaines semaines, l'horaire pour la session d'examens de fin d'année.

ABSENTÉISME AUX ÉVALUATIONS DE FIN D'ANNÉE

Il est de la responsabilité des parents de prendre les moyens afin que leur enfant fréquente l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les activités pédagogiques et les évaluations de fin d'année sont primordiales dans l'évaluation et le jugement porté sur les apprentissages de nos élèves.

Aucun accommodement ne sera accordé aux élèves qui s'absentent aux différentes évaluations.

AIDE AUX DEVOIRS

Nous vous rappelons que de l'aide aux devoirs est offerte à tous nos élèves de 8h10 à 9h10 du lundi au vendredi. Les élèves n'ont pas besoin de s'inscrire. À leur arrivée, ils doivent utiliser la porte située sur le côté de l'école qui est tout près du local d'art dramatique. Ce service est pour toutes les matières.

TENUE VESTIMENTAIRE

Nous vous rappelons qu'il est important que votre enfant respecte le code vestimentaire indiqué dans le code de vie de l'agenda que nous lui avons remis en début d'année, et ce, en tout temps. [Code de vie 2025-2026 - École Bonnier](#)

Tenue vestimentaire : rappel de la règle 3 de notre code de vie

Les vêtements qui laissent voir la poitrine, les fesses et les parties intimes de même que les vêtements qui laissent voir excessivement le dos et le ventre sont interdits. Par exemple, les pantalons portés trop bas, les décolletés plongeants, les brassières de sport, les vêtements transparents et les camisoles de type basketball contreviennent au code vestimentaire. Le vêtement du haut doit recouvrir le nombril. Toute camisole sans bretelles est interdite.

La conséquence qui peut être donnée à l'élève dont la tenue vestimentaire est inadéquate sera d'être retourné à la maison, ou de devoir porter un chandail prêté par l'école. La réintégration des cours se fera lorsqu'il sera vêtu convenablement.

TRAITEUR LE LUNCH

Le traiteur Le Lunch est toujours en vigueur à notre école. Il est possible de commander sur le site internet : [Le Lunch | Service de traiteur pour écoles - Repas santé, Diner, Lunch.](#)

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE ET JOURNÉE REPRISE TEMPÊTE

À titre de rappel, le 8 mai prochain sera une journée pédagogique. La journée pédagogique du 5 juin sera une journée de reprise de la journée de tempête du 11 mars. Le 5 juin sera un jour 8.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour tout changement d'adresse, il est primordial de démontrer 2 preuves d'adresse au secrétariat de l'école.

Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons un doux mois de mai,

Dominique Lapalme
Directeur

Jean-Luc Deschamps
Directeur adjoint